

COMMUNE DE TEURTHEVILLE-HAGUE

Mairie
1 Le bourg
50690 Teurthéville-Hague

Téléphone : 02 33 04 20 14
mairie.teurtheville-hague@wanadoo.fr

CONSEIL MUNICIPAL **Du mercredi 12 juin 2019**

Date de convocation	4/06/2019
Date d'affichage	21/06/2019
Membres du Conseil en exercice	11
Présents	10
Votants	10

L'an deux mil dix-neuf, le 12 juin à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Joël JOUAUX, le maire.

Etaient présents : BERTOT Philippe, CRIQUET Anne, DELAUNEY Geneviève, DUFOUR André, HUSSENET Fabrice, LEMAGNEN Jean-Edmond, LEMENANT Lucien, MALOCHET Xavier, SCHIEFER Jocelyne

Absent excusé : MARRON Stéphane
Secrétaire de séance : BERTOT Philippe

Monsieur le maire ouvre la séance en saluant la mémoire de Roger FEUARDANT décédé le 26 mai 2019.

2019-05-01 : CONSTRUCTION HALLE POLYVALENTE – AVENANT A POUR PROLONGATION DE LA DUREE DES TRAVAUX

Monsieur le maire informe l'assemblée que suite à la réunion de chantier du 11 juin 2019, le maître d'œuvre, Stéphane WATRIN, propose un avenant A pour modification de la durée globale de l'opération.

La prolongation de la durée du marché de la réalisation de la halle polyvalente est de 4 semaines pour les motifs suivants :

- Demande de complément de prestations du Bureau de Contrôle SOCOTEC, avec mise au point en Maçonnerie, en Charpente, en Couverture
- Délai de séchage de la dalle avant application de la résine, selon spécification du fabricant
- Rehausse d'un mur de soutènement en limite de propriété

Le démarrage du chantier a eu lieu de 11 février 2019 pour une durée de 4 mois congés inclus, soit une fin de travaux prévue le 18 juin 2019, compte tenu des congés.

Le délai de 4 semaines supplémentaires, nécessaire pour réaliser un travail de qualité en respect des temps de séchage, repousse la date de fin de travaux au mardi 16 juillet 2019 inclus.

Dans ces conditions, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide l'avenant A pour modification de la durée globale de l'opération

2019-05-02 : CLOTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE, ALIENATIONS DE LA PARCELLE ZA 89 ET DECLASSEMENT DE LA PARCELLE DANS LE DOMAINE PRIVE COMMUNAL

Par délibération, en date du 13 février 2019, le Conseil Municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation partielle de la parcelle ZA 89, propriété faisant partie du domaine public communal, à M. et Mme LECOEUR

L'enquête publique s'est déroulée du 28 mars au 11 avril 2019 inclus.

COMMUNE DE TEURTHEVILLE-HAGUE

Mairie
1 Le bourg
50690 Teurthéville-Hague

Téléphone : 02 33 04 20 14
mairie.teurtheville-hague@wanadoo.fr

Une observation a été formulée et le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable au déclassement pour aliénation du chemin rural CR2 parcelle ZA 89

Dans ces conditions, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE
 - o l'avis rendu par le Commissaire-enquêteur
 - o l'aliénation partielle du chemin rural CR2 parcelle ZA 89
- RAPPELLE
 - o que le prix de vente a été fixé à 5€ le m², par la délibération 2018-02-01 du 21 mars 2017
- DECIDE
 - o de procéder à la cession de la parcelle ZA 89.
 - o que les frais inhérents à ces transactions seront supportés par le demandeur
 - o de déclasser la parcelle ZA 89, propriété faisant partie du domaine public communal, dans le domaine privé
 - o d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Un courrier sera adressé à M. et Mme LECOEUR, afin de les informer des suites de l'enquête publique et des décisions prises par le Conseil Municipal.

2019-05-03 : CLOTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE ET ALIENATION CESSION DE LA PARCELLE C 1037

Par délibération, en date du 13 février 2019, le Conseil Municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation partielle de la parcelle C 1037 à la lande d'Etoublon, propriété faisant partie du domaine privé communal, à M. et Mme Rémi DELAUNEY

L'enquête publique s'est déroulée du 28 mars au 11 avril 2019 inclus.

Aucune observation n'a été émise dans le dossier d'aliénation cession de la parcelle C 1037 à La Lande d'Etoublon et le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable

Dans ces conditions, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

- APPROUVE
 - o l'avis rendu par le Commissaire-enquêteur
 - o l'aliénation cession de la parcelle C 1037 à La Lande d'Etoublon
- RAPPELLE
 - o que le prix de vente a été fixé à 5€ le m², par la délibération 2018-02-01 du 21 mars 2017
- DECIDE
 - o de procéder à la cession de la parcelle C 1037
 - o que les frais inhérents à ces transactions seront supportés par le demandeur
 - o d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Un courrier sera adressé à M. et Mme Rémi DELAUNEY, afin de les informer des suites de l'enquête publique et des décisions prises par le Conseil Municipal.

2019-05-04 : CLOTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE, ALIENATION ECHANGE ENTRE LES PARCELLES ZA 90 ET ZA 87 ET DECLASSERMENT DE LA PARCELLE DANS LE DOMAINE PRIVE COMMUNAL

COMMUNE DE TEURTHEVILLE-HAGUE

Mairie
1 Le bourg
50690 Teurthéville-Hague

Téléphone : 02 33 04 20 14
mairie.teurtheville-hague@wanadoo.fr

Par délibération, en date du 13 février 2019, le Conseil Municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénations et échange entre la parcelle ZA90 propriété faisant partie du domaine public communal et la parcelle ZA 87 appartenant à M. LECOFFRE demeurant au lieu au Franc.

L'enquête publique s'est déroulée du 28 mars au 11 avril 2019 inclus.

Aucune observation n'a été émise dans le dossier d'aliénation et échange entre les parcelles ZA 90 et ZA 87 et le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable au déclassement pour aliénation et échange entre ces 2 parcelles.

Dans ces conditions, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

- APPROUVE
 - o l'avis rendu par le Commissaire-enquêteur
 - o l'aliénation et échange entre les parcelles ZA 90 et ZA 87
- DECIDE
 - o de procéder à l'échange des terrains
 - o que les frais inhérents à ces transactions seront supportés par le demandeur
 - o de déclasser la parcelle ZA 89, propriété faisant partie du domaine public communal, dans le domaine privé
 - o d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Un courrier sera adressé à M. LECOFFRE, afin de l'informer des suites de l'enquête publique et des décisions prises par le Conseil Municipal.

2019-05-05 : RECENSEMENT POPULATION 2020 - DESIGNATION DU COORDONATEUR COMMUNAL

Monsieur le maire informe l'assemblée que le prochain recensement de la population se déroulera du 16 janvier au 15 février 2020.

Il faut procéder à la désignation du coordonnateur communal qui sera responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte du recensement.

Après échange avec les membres du conseil municipal, Jocelyne SCHIEFER est désignée coordonnateur communal.

2019-05-06 : INDEMNITE GARDIENNAGE EGLISE 2019

Le dernier point d'indice des fonctionnaires n'ayant pas été revalorisé depuis la dernière circulaire ministérielle du 27 février 2018, le régime indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales reste équivalent à 2018 et est fixé en 2019 à 120.97 € pour un gardien non résident. Cette indemnité sera attribuée au prêtre desservant la commune soit le Père Christophe FERREY

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de verser cette indemnité au Père Christophe FERREY, prêtre desservant la commune et non résidant, pour un montant de 120,97 €. Cette somme sera imputée en section de fonctionnement, à l'article 6282 du BP 2019.

URBANISME – ETUDE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE

Monsieur Le Maire présente à l'assemblée le nouveau projet de permis de construire pour le salon de coiffure et d'esthétique

COMMUNE DE TEURTHEVILLE-HAGUE

Mairie
1 Le bourg
50690 Teurthéville-Hague

Téléphone : 02 33 04 20 14
mairie.teurtheville-hague@wanadoo.fr

En raison de la hauteur du terrassement, de l'emprise de terrain et de la modification des lieux liés aux normes d'accessibilité, Monsieur MARTIN, ne donne pas suite au projet de salon.

DEVIS REMPLACEMENT ET DEPLACEMENT POTEAU INCENDIE DANS LE BOURG

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il aurait fallu procéder au déplacement du poteau incendie dans le bourg près de la future halle polyvalente avec le projet de construction du salon de coiffure et d'esthétique.

Mais au vu du retrait du projet de permis de construire, le déplacement du poteau incendie n'est plus nécessaire.

2019-05-07 : DEVIS BATIMENTS

Monsieur le maire-adjoint présente les devis :

→ de l'entreprise Direct D, pour l'acquisition des tables et chaises pour la nouvelle salle de classe à Teurthéville.

⇒ Pour un montant de 2 531.85 € HT soit 3 038.22 € TTC

→ de l'entreprise MI 50, pour l'acquisition d'un vidéo projecteur pour la nouvelle salle de classe à Teurthéville

Pour un montant de 1 381.17 € HT soit 1 657.40 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

→ valide le devis de l'entreprise. Direct d, pour un montant de 2531.85 € HT soit 3038.22 € TTC

→ valide le devis de l'entreprise MI 50, pour un montant de 1 381.17 € HT soit 1 657.40 € TTC

2019-05-08 : DEVIS VOIRIE

Monsieur le maire présente les devis, pour l'aménagement de trottoirs à la Chesnée et au Petit Pré, des entreprises :

→ EUROVIA, pour un montant de 17 214.11 € HT

→ COLAS pour un montant de 13 285.21 € HT

→ BOUCE pour un montant de 13 846.30 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le devis de l'entreprise COLAS pour un montant de 13 285.21 € HT

2019-05-09 : TARIFS REPAS DE CANTINE A COMPTER DU 1^{er} SEPTEMBRE 2019

Suite à la commission cantine du 4 juin 2019, Monsieur le Maire donne acte à l'assemblée de la proposition de :

- revenir au forfait plutôt qu'à la facturation mensuel et de régulariser les absences justifiées au trimestre c'est-à-dire aux vacances de Noël, de Pâques et en fin d'année sans changement des tarifs.
- maintenir la participation communale des communes de Sideville et Virandeville à 2 € par élève.
- De maintenir à 0.30 € par repas, la participation aux frais de gestion et de fonctionnement.

Séance du 12 juin 2019

COMMUNE DE TEURTHEVILLE-HAGUE

Mairie
1 Le bourg
50690 Teurthéville-Hague

Téléphone : 02 33 04 20 14
mairie.teurtheville-hague@wanadoo.fr

Le Conseil Municipal décide de suivre les décisions de la commission cantine et

AUTORISE :

- le retour à la facturation au forfait mensuel avec régularisation des absences au trimestre sans changement des tarifs.
- Le maintien de la participation communale des communes de Sideville et Virandeville à 2 € par élève
- le maintien de la participation aux frais de gestion et de fonctionnement à 0.30 € par repas
- le tarif des repas à prendre en compte dès la rentrée scolaire 2019-2020 comme suit :

	REPAS REGULIERS 2019-2020	REPAS OCCASIONNELS 2019-2020
Tarif maternelle au CM2	3.97	4.30
Tarif 3^{eme} enfant	3.57	3.57
A partir du 4^{eme} enfant	3.36	3.36
Tarif instituteurs ou adultes	5.80	5.80

Le prix des repas est forfaitaire et calculé en fonction du nombre de jours scolarisés en 2019-2020 soit 138 jours et fonction du prix du repas.

Méthode de calcul :

- ⇒ Nombre de jours 2019-2020 : 138 jrs X 3.97 € = 547.86 €
- ⇒ Forfait mensuel par enfant = 547.86 € / 10 mois = 54.75 €

Forfait mensuel :

1 enfant	-	54.75 €
2 enfants	-	109.50 €
3 enfants	-	147.80 €
4 enfants	-	185.45 €

PROJET DE CREATION DE CASES BETON POUR LE STOCKAGE A L'ATELIER

Monsieur le maire présente le devis de l'entreprise Eustache Frères pour le projet de création de cases béton à l'atelier, pour le stockage

Après échange , le Conseil Municipal souhaite un report du projet.

2019-05-10 : GITE 765 - PERTE DE LA CLE SECURISEE – FACTURATION DU REMPLACEMENT DE LA CLE

Monsieur le maire-adjoint informe l'assemblée qu'une entreprise a loué le gîte 765 du 24 avril au 12 mai. Plusieurs équipes se sont succédées pendant le séjour pour leur obligation de travail. Cependant, entre leur croisement, la clé sécurisée de la porte d'entrée a été égarée.

Après plusieurs relances par téléphone et mail, l'entreprise, à ce jour, ne répond pas.

Un devis de remplacement a été demandé et la facture sera envoyée par courrier à l'entreprise. Un titre d'office sera adressé à l'entreprise, pour paiement des charges et de la facture de remplacement de la clé sécurisée.

Latitude Manche qui a en gestion le planning de réservation sera informée des démarches en cours.

COMMUNE DE TEURTHEVILLE-HAGUE

Mairie
1 Le bourg
50690 Teurthéville-Hague

Téléphone : 02 33 04 20 14
mairie.teurtheville-hague@wanadoo.fr

Après délibération, le conseil municipal valide la démarche et autorise monsieur le maire a validé le devis et à adresser à l'entreprise le montant de la facturation pour le remplacement de la clé sécurisée.

2019-05-11 : DEMANDE D'UN ½ POSTE D'ATSEM A SIDEVILLE

Monsieur le maire présente le courrier de l'académie de Caen sollicitant la création d'un demi-poste d'ATSEM, le matin pour la classe de GS/CP et le midi pour la cantine pour la rentrée 2019-2020 pour l'école de Sideville.

L'aide pédagogique d'une ATSEM pour les GS tous les matins favoriserait les moments consacrés au langage en privilégiant les activités ludiques et artistiques. En outre, sur le temps de cantine, la présence d'un adulte supplémentaire permettrait aux enfants, toujours plus nombreux, de prendre leurs repas dans de meilleures conditions.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, valide la création d'un ½ poste d'ATSEM à Sideville

2019-05-12 : VALIDATION DE FACTURES EN INVESTISSEMENT

Monsieur le maire présente les factures de l'entreprise SOCOTEC pour le contrôle technique du projet de construction de la halle polyvalente selon les 4 premières échéances de travaux

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

valide le montant des factures correspondant aux :

- Honoraires dus au démarrage des travaux pour un montant de 312 € HT soit 374.40 € TTC
- Honoraires dus pour la 2^{ème} échéance de travaux pour un montant de 322 € HT soit 386.40 € TTC
- Honoraires dus pour la 3^{ème} échéance de travaux pour un montant de 317 € HT soit 380.40 € TTC
- Honoraires dus pour la 4^{ème} échéance de travaux pour un montant de 327 € HT soit 392.40 € TTC

décide d'imputer ces dépenses en section d'investissement du BP 2019, à l'article 2313

2019-05-13 : FOIRE SAINT-MICHEL 2019

A l'occasion du Spécial Ovin 2019, monsieur le maire présente un devis pour la création de plaques de concours, en forme du département de La Manche qui seront remises à chaque exposant d'ovins.

Devis de la SARL Fonderie Gargam pour un montant de 415 € HT soit 524.40 € TTC

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, valide le devis de la SARL Fonderie Gargam, pour un montant de 415 € HT soit 524.40 € TTC

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

⇒ **Organisation de la venue de Bill VAN RYN.**

COMMUNE DE TEURTHEVILLE-HAGUE

Mairie
1 Le bourg
50690 Teurthéville-Hague

Téléphone : 02 33 04 20 14
mairie.teurtheville-hague@wanadoo.fr

Séjour du 18 au 25 juin avec la visite de Colleville le 20 juin et cérémonie en petit comité suivi d'un vin d'honneur et d'un buffet froid.

- ⇒ **Colis gîtes à prévoir pour les touristes pendant la saison estivale**
- ⇒ **Abris bus dans le bourg : prévoir l'acquisition**
- ⇒ **Création d'une boîte à livres dans le bourg**

Signatures

JOUAUX Joël		DUFOUR André	
LEMENANT Lucien		LEMAGNEN Jean-Edmond	
MARRON Stéphane	Excusé	CRICQUET Anne	
DELAUNEY Geneviève		SCHIEFER Jocelyne	
HUSSENET Fabrice		BERTOT Philippe	
MALOCHET Xavier			